



HAL
open science

Existe-t-il un peuple européen ?

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Existe-t-il un peuple européen ?. Bulletin de liaison des membres de la Société de Géographie, 2009, hors série, pp.59-82. <halshs-00825493>

HAL Id: halshs-00825493

<https://shs.hal.science/halshs-00825493v1>

Submitted on 22 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

EXISTE-T-IL UN PEUPLE EUROPÉEN ?

par le Recteur

Gérard-François DUMONT

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Ce texte a été illustré de figures qui ne peuvent être reproduites ici.

L'ensemble formé par les pays membres de l'Union européenne est caractérisé par un territoire²²¹ et une population. Cette dernière peut être inventoriée, et sa répartition spatiale, ou ses évolutions, analysées. La population présente des caractéristiques démographiques propres puisque ses grands indicateurs diffèrent de ceux des autres ensembles régionaux de la planète²²², que la comparaison soit faite avec l'Amérique du Nord, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), le Mercosur ou la Communauté des États de l'Afrique occidentale (Cdeao). Au vu de l'analyse de l'état et des dynamiques de sa population, l'Union européenne a bien une identité démographique propre. Mais cela signifie-t-il qu'il existe un peuple européen ? Car le terme de « peuple » recouvre une dimension identitaire plus étroite que celui de population. Une population sur un territoire se définit comme l'ensemble des personnes y habitant. Un peuple est aussi un ensemble d'êtres humains, habitant généralement sur le même territoire²²³, mais, en outre, sa définition signifie que ces êtres humains ont « en commun un certain nombre de coutumes, d'institutions », selon le dictionnaire *Le Robert*.

Au regard de cette définition, nous allons d'abord voir à quel point il semble difficile de parler de peuple européen compte tenu des nombreux éléments qui tendent à s'opposer à cette mise « en commun ». Néanmoins nous verrons aussi que d'autres éléments liés permettent de constater l'existence d'anciennes racines communes. Plus généralement, nous montrerons, dans un troisième point, jusqu'où il est possible de mettre en évidence une identité propre à l'Europe.

L'existence contestable d'un « peuple européen »...

Au regard des différents champs de la géographie, les populations qui habitent en Europe ne semblent guère avoir de caractéristiques communes. Il en va de même lorsque nous considérons leurs comportements sociologiques différenciés.

Des cultures si variées

L'analyse géographique enseigne l'extraordinaire diversité culturelle de l'Europe que quelques exemples permettent d'illustrer.

²²¹ Sur l'identité géographique de l'Europe, cf. Vanderमotten, Christian, Dézert, Bernard, *L'identité de l'Europe, Histoire et géographie d'une quête d'unité*, Paris, Armand Colin, 2008 ; Dumont, Gérard-François, « L'identité géographique de l'Europe », dans : Delsol, Chantal, Mattéi, Jean-François (direction), *L'identité de l'Europe*, Paris, PUF, 2010

²²² Cf., par exemple, les données publiées dans « La population des continents et des États », *Population & Avenir*, n° 685, novembre-décembre 2007. Pour des données plus récentes, Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », *Population & Avenir*, n° 710, novembre-décembre 2012, www.population-demographie.org/revue03.htm.

²²³ Il existe en effet des peuples qui peuvent se trouver séparés par des frontières, ou dispersés en raison des vicissitudes de l'histoire.

La géographie linguistique distingue de très importantes différences entre des langues nationales et régionales selon les pays et les régions d'Europe. Ainsi, tandis que la langue française implique des formulations synthétiques, la langue allemande use d'un langage détaillé, au point que toute traduction de l'allemand en français engendre un texte plus court que l'original. Si plusieurs langues européennes ont certaines racines communes venues du latin, d'autres n'en ont aucune. Ainsi l'origine de la langue basque reste incertaine, tandis que les particularités du hongrois proviennent de l'héritage migratoire spécifique de la vaste plaine hongroise où se sont installées au IX^e siècle des tribus venant sans doute de l'Oural. La langue estonienne est fondamentalement différente de la langue des deux autres pays Baltes. En outre, au sein même des pays, les accents ou les usages de formulation sont si diversifiés que, par exemple, un habitant de Munich sait si son interlocuteur est de Hambourg ou de Berlin, comme le Français distingue, dès les premiers mots prononcés, le Ch'ti du Toulousain.

La diversité règne aussi en matière religieuse, même sans prendre en compte les religions²²⁴ qui ne se sont implantées en Europe qu'au fil d'immigrations depuis le XX^e siècle. Globalement, l'Europe est éclatée entre des territoires de traditions catholique, orthodoxe ou protestante. Mais, au sein des pays européens, il est possible, selon les cas, de constater un catholicisme dominant, comme en France, en Italie ou en Espagne, un protestantisme dominant, comme dans les pays scandinaves, ou une orthodoxie dominante, comme en Roumanie ou en Grèce. À cela s'ajoutent la religion juive. Au sein des religions chrétiennes, les approches peuvent être diversifiées. Par exemple, concernant l'église catholique, ces trente dernières années, la lecture des discours officiels des évêques allemands, français, italiens ou espagnols met en évidence des façons fort différentes d'aborder la place de l'église dans une société européenne contemporaine développant des tendances à la sécularisation. De même, au XX^e siècle, l'approche des théologiens allemands les plus connus a fortement divergé avec celles des théologiens français les plus réputés. Autre exemple : les manifestations religieuses qui se déroulent lors la Semaine Sainte sont très variées, comme le prouvent les exemples espagnol et français. Quant au protestantisme²²⁵, il ne peut se conjuguer qu'au pluriel entre les luthériens, les calvinistes ou les églises évangéliques. Et il ne faudrait pas omettre les agnostiques ou les athées.

Cette approche géographique des religions ne peut simplement se calquer sur la géographie linguistique puisque nous avons vu par exemple que, au sein des pays Baltes, la frontière linguistique se trouve entre la Lettonie et l'Estonie tandis qu'une frontière religieuse existe entre la Lituanie, où domine le catholicisme, et la Lettonie qui, comme son voisin septentrional l'Estonie, est à dominante protestante. Enfin, la géographie religieuse est souvent complexe à l'intérieur même des pays, à l'instar des Pays-Bas où la religion qui prévaut varie sensiblement selon les provinces : le Limbourg, par exemple, est à forte majorité catholique mais la Groningue à forte majorité protestante²²⁶.

Et si nous complétons la géographie religieuse des apports nés des immigrations depuis le XX^e siècle, la situation est encore plus complexe. Il est par exemple quasi impossible de dresser la carte religieuse de nombreuses communes, comme Sarcelles où se mêlent les choix spirituels les plus divers, y compris des religions chrétiennes venues d'Irak²²⁷, comme les Chaldéens.

Concernant le folklore, là encore les particularités apparaissent si fortes que la notion de peuple européen ne semble pas pertinente²²⁸. Nous pourrions également passer en

²²⁴ Dumont, Gérard-François, « Les religions dans le monde : géographie actuelle et perspectives pour 2050 », in : Dupâquier, Jacques, Laulan, Yves-Marie, *L'avenir démographique des grandes religions*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2005.

²²⁵ Sur le cas français, cf. Dittgen, Alfred, « Religions et démographie en France », *Population & Avenir*, n° 684, septembre-octobre 2007.

²²⁶ Dumortier, Brigitte, *Atlas des religions*, Paris, Autrement, 2004.

²²⁷ Dumont, Gérard-François, « La mosaïque des Chrétiens d'Irak », *Géostratégiques*, n° 6, 2^e trimestre 2005. <http://www.strategicsinternational.com/14.pdf> ou www.diploweb.com/forum/dumont05124.htm

²²⁸ Donnons seulement quelques exemples. En Espagne, le 31 décembre à minuit, à chacun des douze coups de l'horloge, on mange un grain de raisin. Cela porte bonheur pour toute l'année à venir. En Italie, c'est une sorcière, la Befana, qui apporte le 6 janvier des bonbons et des cadeaux aux enfants sages et, aux autres, du charbon tout noir. En Grèce, les mariés portent sur leurs têtes des couronnes de perles blanches reliées par un ruban.

revue les multiples types de costumes qui n'appartiennent qu'à une région, comme l'evzone, au départ costume paysan du Péloponnèse, le kilt écossais dont la couleur du tartan permet de connaître l'histoire de la famille, et bien d'autres encore.

Rappelons enfin, pour la bonne bouche, que la géographie culinaire de l'Europe permet de différencier le hareng danois, le koulouri²²⁹ grec, les chocolats belges, le riz au lait portugais de Coimbra, le bretzel allemand, les *liquorice all sorts* (bonbons) anglais, le touron ou les churros espagnols, le goulasch hongrois, la baguette ou les fromages (qui sentent très fort en France) ou les pâtes *al dente* italiennes.

Des institutions et des pratiques institutionnelles fort différentes

Les institutions sont un autre facteur de diversité. Certes, il est parfois commode de se contenter de distinguer en Europe les pays centralisés de ceux de nature fédérale. Mais la réalité est beaucoup plus complexe : la tradition et la pratique centralisées au Royaume-Uni sont fort différentes de la situation française²³⁰ ; le mode de fédéralisme mis en place en Allemagne depuis 1949 n'est absolument pas semblable au type de fédéralisme mis en place en Espagne depuis 1975, et institutionnellement non stabilisé. Les modes d'élection des parlementaires, la pratique éventuelle du bicaméralisme, le pouvoir constitutionnellement reconnu au chef de l'État et au Premier ministre, le caractère monarchique ou républicain du régime, le rôle et la façon dont s'exerce l'action des partis politiques sont également propres à chaque pays.

D'autres pratiques institutionnelles divergent selon la façon dont le pouvoir majoritaire juge sa légitimité. Dans certains pays, la célèbre formule, due à un parlementaire français, « vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire » est souvent appliquée, en général implicitement, car on considère, selon des logiques politiques fondées sur des affrontements idéologiques, que la loi peut se faire et se défaire au gré des majorités électorales, sans tenir compte ni des minorités électorales ni de principes transcendants les majorités. Dans d'autres pays, comme les Pays-Bas, se poursuit une ancienne pratique du consensus. L'idée de faire participer de façon non négligeable l'opposition à la conception des lois est souvent mise en œuvre ; c'est tout particulièrement le cas lorsque le pouvoir s'organise autour d'une grande coalition regroupant les deux principaux partis qui se sont opposés à la veille de l'élection, comme à plusieurs reprises en République fédérale d'Allemagne.

L'étude de l'organisation institutionnelle des territoires confirme la grande diversité européenne. La taille des régions, la façon dont elles sont dirigées, les compétences qui leur sont reconnues sont fort différentes selon les pays ; il en va de même des échelons administratifs situés à une échelle géographique inférieure à celles des régions, qu'il s'agisse des départements, des provinces ou des arrondissements²³¹.

Au total, il semble impossible de parler d'un peuple européen compte tenu de la diversité des géographies linguistique, religieuse, coutumière, institutionnelle ou gastronomique. Mais ces diversités, fruits de l'histoire, se retrouvent-elles dans les comportements sociologiques des Européens d'aujourd'hui ? Nous pouvons répondre à cette question en examinant des indicateurs de comportements proposés par la science de la population.

Des comportements sociologiques diversifiés

Considérons quatre données : la fécondité, la proportion des naissances hors mariage, l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant et l'indice synthétique de divortialité.

²²⁹ Pain en forme d'anneau aux graines de sésames.

²³⁰ Prenant en compte les territoires français d'outre-mer, Thierry Michalon s'est d'ailleurs interrogé : « La République française, une fédération qui s'ignore ? », *Revue de droit public et des sciences politiques*, 1982.

²³¹ Pour quelques comparaisons européennes, cf. Dumont, Gérard-François, *Les régions et la régionalisation en France*, Paris, Éditions Ellipses, 2004.

En raison du bas niveau de fécondité en Europe, il est clair que l'Union européenne se trouve dans ce que j'ai appelé un « hiver démographique »²³², caractérisé par une fécondité nettement et durablement en dessous de seuil de remplacement des générations. Néanmoins, cela ne signifie nullement que les pays de l'Union aient à cet égard un comportement commun. En 2006, l'indice synthétique de fécondité²³³ de la Slovaquie (1,24 enfant par femme), le plus bas des pays de l'Union européenne, est inférieur de 38 % à la fécondité la plus haute, celle de la France (1,99). L'éventail des fécondités de l'Union est donc large. Les dix pays comptant un nombre d'enfant par femme supérieur à 1,5 se situent tous en Europe septentrionale²³⁴ (Irlande, Suède, Finlande..) ou occidentale (France, Pays-Bas Luxembourg...). En revanche, la plupart des pays comptant un nombre d'enfant par femme inférieur à 1,5 se situent en Europe méridionale (Italie, Portugal, Grèce..) ou orientale (Slovaquie, Pologne, République tchèque...). Même si une relative logique géographique se dessine, les comportements d'accueil de la vie sont donc variés selon les territoires et ces différences exerceront des effets à l'avenir, d'autant que les données examinées ici sur l'année 2006 sont représentatives d'écart constatés sur une période plus longue, même si le rang de chaque pays a pu évoluer. Par exemple l'Italie²³⁵, longtemps dernière dans l'Union, est, avec 1,32 enfant par femme en 2006, vingt-troisième dans l'Union européenne à 27. Les écarts européens de fécondité signifient des divergences importantes dans le vieillissement « par le bas »²³⁶ et, donc, des sociétés dont les structures par âge sont et resteront différenciées.

Un autre élément de connaissance de la sociologie d'un pays est livré par la proportion des naissances hors mariage, indicateur révélant l'attitude sociale face au mariage. Certes, globalement, cette proportion est en hausse dans les pays de l'Union européenne. Mais les écarts sont considérables, jusqu'à 53 points entre le pays où elle est la plus élevée, l'Estonie (58 %), et celui où elle est la plus faible, la Grèce (5 %). Les pourcentages de naissances hors mariage les plus élevés, soit plus de 40 %, s'observent dans neuf pays en Europe septentrionale, avec l'Estonie (déjà citée), la Suède (deuxième rang), le Danemark (sixième rang), mais aussi en Europe orientale, avec la Bulgarie (troisième rang), et en Europe occidentale, avec la France (quatrième rang). Les pourcentages les plus faibles, égaux ou inférieurs à 30 %, s'enregistrent en Europe occidentale, avec l'Allemagne (dix-septième rang) et le Luxembourg (dix-neuvième rang), en Europe septentrionale avec la Lituanie (dix-huitième rang), en Europe orientale avec la Slovaquie ou la Roumanie, et en Europe méridionale, avec l'Italie, Chypre et la Grèce aux trois derniers rangs. Il ressort de ce qui précède une géographie complexe pour ce deuxième indicateur examiné.

Néanmoins, dans une certaine mesure, il existe une corrélation relative entre la fécondité et la proportion de naissances hors mariage, la fécondité étant généralement plus élevée là où cette proportion est aussi la plus élevée²³⁷. Toutefois, l'enseignement principal de ces données est que l'attitude des populations européennes à l'égard de la naissance hors mariage reste très variée.

Troisième élément montrant une divergence d'attitude : l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant. L'écart est supérieur à cinq ans entre le pays où cet âge moyen est le plus faible, la Bulgarie, soit moins de 25 ans, et celui où il est le plus élevé, le Royaume-Uni, soit près de 30 ans. Les différents pays de l'Union européenne se trouvent pourtant dans un

²³² J'ai proposé à la fin des années 1970 cette expression ensuite utilisée par exemple dans : Dumont, Gérard-François *et alii*, *La France ridée*, Paris, Hachette, seconde édition, 1986.

²³³ L'indice synthétique de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge pour une année donnée ; cet indice indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde au cours de sa vie féconde une génération qui aurait des taux par âge identiques à ceux observés l'année considérée.

²³⁴ Nous utilisons ici la classification géographique conventionnelle habituelle répartissant les États européens en quatre régions géographiques : septentrionale, occidentale, orientale et méridionale.

²³⁵ Pour l'Italie comme pour l'Espagne, la fécondité s'est légèrement redressée dans les années 2000 sous l'effet des apports migratoires. Cf. Dumont, Gérard-François, « Natalité et immigration en Espagne », *Population & Avenir*, n° 679, septembre-octobre 2006.

²³⁶ Dumont, Gérard-François *et alii*, *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 2006.

2. ²³⁷ Dumont, Gérard-François, « Europe : une « prime » aux naissances hors mariage ? », *Population & Avenir*, n° 704, septembre-octobre 2011.

contexte relativement semblable, caractérisé par l’allongement des études pour les étudiantes (comme pour les étudiants) et le souci désormais partagé de carrières professionnelles féminines. Pourtant, les écarts sont par exemple importants entre, d’une part, l’Espagne et l’Italie, où nombre de jeunes actifs continuent à vivre dans le même logement que leurs parents et où les femmes n’ont, en moyenne, pas de premier enfant avant 29 ans, et, d’autre part, l’Autriche, où cette moyenne est de 27 ans. De façon générale, l’âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant est plus faible en Europe orientale et plutôt plus élevé en Europe septentrionale (hormis les pays Baltes) et occidentale (hormis l’Autriche).

Un quatrième indicateur permet de confirmer les enseignements des trois premiers, à savoir la sociologie variée des populations des pays de l’Union européenne. Il s’agit de l’indice synthétique de divortialité, qui nous renseigne sur les conditions de divortialité de l’année étudiée et indique donc ce que serait le nombre moyen de divorces par mariage si les mêmes conditions de divorce perduraient. Ainsi, un indice de 0,5, comme au Luxembourg ou en Suède, signifie que la moitié des mariages se terminent par un divorce alors que l’indice de 0,1, en Italie, signifie que seulement 10 % d’entre eux s’achèvent ainsi. Entre ces deux extrêmes, les indices sont variables. La Grèce, Chypre et la Roumanie sont à des niveaux bas, autour de 0,2, alors que quelques pays d’Europe méridionale (Espagne, Slovénie, même si ce dernier pays est plus central que méridional, Portugal) et orientale (Pologne Bulgarie) sont dans la moyenne.

Au total, considérant les multiples différences culturelles, comportementales ou politiques des pays de l’Union européenne, parler de peuple européen semble illusoire. Pourtant, une analyse plus poussée montre que les populations de l’Europe possèdent nombre de racines communes qui font fi des frontières politiques issues de l’histoire.

...mais des racines identitaires communes

En effet, l’Europe a des racines²³⁸ historiques fort anciennes, et nombre de ses us et coutumes, comme le montre par exemple l’iconographie, sont antérieurs aux nations qui la composent au début du XXI^e siècle. L’Europe actuelle est donc aussi l’héritage de croyances et de symboles dont les Européens restent collectivement porteurs.

Des racines mythiques

Le mot “ Europe ” a d’abord une origine mythique : c’est le nom de la fille d’un roi dont le Dieu des Dieux s’éprit. Europe, fille d’Agénor, roi de Phénicie (le Liban d’aujourd’hui), et sœur de Cadmos, fut donc enlevée par Zeus qui, transformé en taureau, la conduisit en Crète pour s’unir à elle. Elle lui donna trois fils, dont deux, Rhadamanthe et Minos, juges aux enfers, sont les symboles de la justice. Le troisième, Sarpédon, gouverna avec sagesse la Lycie.

Ce mythe originel se trouve représenté dans toute l’Europe, par des peintures, des tapisseries ou des sculptures réalisées par des artistes d’origines forts diverses. Ainsi, tous les grands musées d’Europe montrent cette scène mythologique, également présente dans les portemonnaie de la zone euro puisque la pièce grecque de 2 euros porte sur une face la représentation d’un Zeus changé en taureau et enlevant Europe. Autre exemple : la médaille du mérite européen, décernée par une fondation luxembourgeoise, reprend cette représentation sous forme d’un bas-relief sculpté sur la médaille, sur fond de carte de l’Europe entourée par les douze étoiles du drapeau de l’Union. Dernier exemple : la médaille que la police française de l’air et des frontières remet à ses hôtes de marque est aussi illustrée par cette représentation mythologique.

²³⁸ C’est le terme que nous avons utilisé pour le livre : Dumont, Gérard-François *et alii*, *Les racines de l’identité européenne*, Paris, Economica, 1999.

Ce référent mythique commun à l'Europe évoque à la fois l'amour, l'universel et l'alliance avec un Dieu. L'amour est incontestablement une valeur fondamentale car rien de grand ne se fait sans lui. L'universel se trouve dans le nom même d'Europe qui, signifiant *au large regard*²³⁹, laisse entendre que l'Europe ne peut limiter l'horizon de sa curiosité. Quant à l'alliance avec un Dieu, est-il effectivement possible de comprendre l'Europe sans prendre en compte son patrimoine religieux, même s'il ne faut pas pour autant exclure d'autres éléments spirituels, dont ceux antérieurs aux religions déistes ? Mais, au delà du mythe, l'Europe possède des racines politiques

Les racines politiques : l'objectif récurrent d'unité

L'Europe conserve en effet, à travers les siècles, la marque de l'Empire romain, qui a laissé le souvenir, outre son immensité, d'une organisation efficace pour parvenir à faire vivre, dans la *pax romana* et de bonnes conditions économiques, des territoires et des populations très divers. Aujourd'hui encore, de la Jordanie ou de la Syrie à la France ou à l'Espagne, temples, portiques, aqueducs et arènes symbolisent la réussite romaine, capable de réaliser un « marché commun » de la Méditerranée²⁴⁰ se prolongeant vers le Nord. Ainsi, une large part des territoires européens a hérité de la romanité, ceux-ci ayant conservé sur leur sol l'influence romaine dans l'architecture, l'aménagement ou l'urbanisme, mais aussi dans les mœurs, la société, les institutions, la pensée ou le droit. L'année 2008 a été l'occasion d'un rappel de l'importance de la romanité, avec la révélation, le 19 mai, d'un buste de Jules César qui avait été découvert dès septembre 2007 par le plongeur archéologue Luc Long dans le Rhône, au niveau d'Arles.

Certes, l'influence de la romanité ne semble s'étendre que jusqu'au *limes*, cette frontière de l'Empire romain au delà de laquelle il n'y avait que des peuples « barbares », n'ayant *a priori* pas connu l'influence romaine. Mais, d'une part, le *limes*, comme toute frontière, était à la fois une ligne de séparation et un lieu d'échange, y compris culturel et, d'autre part, nous savons que des peuples sis au delà du *limes* furent souvent employés par les Romains. En outre, la chrétienté, qui s'imposera à l'Empire romain avant d'en recevoir en partie l'héritage, débordera très largement le *limes* dans son œuvre d'évangélisation.

Même après le partage de l'Empire par Théodose en 395 puis la chute de l'Empire d'Occident en 476, le rêve d'une Europe unifiée sur le mode impérial est davantage qu'un rêve de clerc. La première tentative d'une construction européenne connaissant un certain succès est l'œuvre de Charlemagne, couronné empereur à Rome par le pape Léon III, le jour de Noël de l'an 800. Naît alors le « Saint Empire romain », auquel on ajoute après 1356 (Bulle d'Or) les termes de « nation germanique ». L'Empire carolingien parvient en effet à administrer, dans une paix certes relative, les différentes populations qui le composent.

Au X^e siècle, une autre démarche de rassemblement est conduite par Othon I^{er}, couronné par le pape en 962. Au cours du deuxième millénaire, d'autres tentatives suivent pour assoir une autorité politique européenne unique, qu'il s'agisse des princes de Saxe, de Hohenstaufen ou de Habsbourg, qui souhaitent conquérir la prérogative impériale. Au début du XIX^e siècle, la France exerce à son tour des tendances hégémoniques. Napoléon I^{er} se veut européen : la constitution qu'il conçoit à Paris prévoit une organisation territoriale en départements « européens » qui seront créés dans plusieurs régions européennes à la suite de ses conquêtes. Plus récemment, au XX^e siècle, Hitler, bien que poussé par une idéologie antihumaniste et païenne, l'un des deux volets du pire totalitarisme européen, tente d'apparaître comme l'héritier du Saint Empire romain en se faisant présenter ses emblèmes après l'Anschluss de l'Autriche.²⁴¹

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la nouvelle construction européenne entreprise vise à son tour, comme les précédentes, un objectif d'unification qui se veut, dans l'optique démocratique, une démarche volontariste des peuples, même si des résidus d'impérialisme

²³⁹ Du grec *eurus*, large, et *ops*, le regard.

²⁴⁰ Wackermann, Gabriel (direction), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.

²⁴¹ Toynbee, Arnold, *L'histoire*, Paris, Payot, 1996, p. 625.

administratif et bureaucratique apparaissent lorsque les décisions européennes négligent le principe de subsidiarité. La démarche, engagée en 2008, de l'Union pour la Méditerranée, s'aligne sur le souci récurrent d'unité que seul, dans l'histoire, l'Empire romain a su réaliser en unissant les pays de la rive nord à ceux de la rive sud de notre mer (*mare nostrum*).

La recherche d'une unification politique est donc une constante de l'histoire européenne, même si ses effets et ses traductions varient selon les périodes. Le sentiment d'appartenance à un ensemble régional voué à l'unité peut par exemple être illustré par la place accordée à Roland de Roncevaux dans plusieurs pays d'Europe. C'est ainsi que sa statue se dresse en plein centre de Riga, capitale de la Lettonie, juste devant la mairie, pour signifier la pleine appartenance de ce pays à l'Europe.

Outre ses racines mythiques et politiques, l'Europe possède un troisième ensemble de racines communes lié à la spiritualité.

Les racines spirituelles à l'aune de l'unité dans la diversité

Au cours du premier millénaire, la diffusion du message chrétien et le mode d'organisation sociale et culturelle de cette diffusion tissent sur l'Europe des liens très forts, au delà des diversités culturelles ou linguistiques. Cela est d'abord possible parce que la chrétienté s'organise sur le modèle de l'Empire romain. Ensuite, l'Église se pérennise grâce à l'existence d'un double réseau prenant en compte à la fois les particularités locales, avec le clergé séculier, et le caractère européen, puis universel, du catholicisme, avec le clergé régulier, dont Saint-Benoît²⁴² apparaît comme le fondateur. Plusieurs ordres fondent un réseau européen de monastères, entre lesquels les échanges sont constants. De leur côté, les pèlerinages, et tout particulièrement celui de Compostelle dont les chemins couvrent l'Europe à partir des terres actuelles du Royaume-Uni, de la Finlande, de la Roumanie ou des autres pays, donnent à la religion une dimension européenne. Les habitants des différents territoires de l'Europe vivent dans un espace spirituellement unifié par la chrétienté.

Les racines artistiques

Des racines communes sont aussi mises en évidence dans la diffusion des thèmes et des procédés artistiques. L'art roman, puis l'art gothique, même s'ils connaissent une étonnante diversité régionale et une géographie variée, transcendent les peuples de l'Europe. Plus tard, l'art de la Renaissance et l'art baroque participent d'une certaine harmonie culturelle qui peut être qualifiée d'européenne, quelles que soient les nuances nationales, régionales ou locales qu'illustrent, à diverses époques, les œuvres d'art.

Un cinquième ensemble de racines provient de données intellectuelles communes.

Les racines intellectuelles sous le sceau de la subsidiarité

Au Moyen Âge, l'Europe constitue un espace culturel composé de liens certains, avec une langue commune, des universités complémentaires et des réseaux urbains. Le latin reste la langue²⁴³ commune des élites, non la langue unique, pratiquement jusqu'au milieu du XVII^e siècle. À la fin du Moyen Âge, le développement de l'usage de langues nationales ne détruit pas les caractères unitaires de cet espace culturel, notamment grâce à la découverte de l'imprimerie, vers 1440, qui permet de diffuser des traductions.

²⁴² Cela explique pourquoi Jean-Paul II a institué saint Benoît patron de l'Europe.

²⁴³ Sur la question des racines linguistiques, Cf. Walter, Henriette, "Les langues de l'Europe, une histoire d'amour...", Colloque sur l'enseignement international, Saint-Germain-en-Laye, 24 mars 2000.

Les premières Universités²⁴⁴ - Bologne en Italie, Salamanque en Espagne, Coimbra au Portugal, Oxford en Angleterre, Paris en France - se conçoivent dans un esprit de large ouverture, dans un espace qu'on dénomme alors " chrétienté ", et non Europe.²⁴⁵ Nées à la fin du XII^e et au XIII^e siècle, constituées en corporations de maîtres et d'étudiants, ces Universités sont des institutions d'un type nouveau, ayant des statuts, des programmes, des manuels et des examens²⁴⁶. Ce sont des *universitates magistrorum et scolarum*, où l'on insiste sur la généralité des branches du savoir. Disposant du latin comme langue de savoir et d'échange, elles diffusent à travers l'Europe entière un enseignement aux fondements communs, à la fois classiques et chrétiens. Ce sont à la fois des centres de renaissance du droit romain et de discussion philosophique fondés sur l'enseignement de l'Église, où saint Thomas d'Aquin écrira *La Somme*.

Ainsi une élite intellectuelle européenne se constitue-t-elle progressivement, unie dans une même soif de connaissance ; on peut alors parler d'une " civilisation de l'Europe à la Renaissance " ²⁴⁷.

Les racines économiques

Enfin, nous ne devons pas omettre les racines économiques de l'Europe. Si le « marché unique », selon la terminologie employée par l'Union européenne dans les années 1980, semble nouveau, il est en réalité l'héritier de marchés intra-européens plus anciens. Prenons trois exemples.

Autour de 1220, l'ouverture du col du Saint-Gothard au trafic muletier ouvre une nouvelle voie de communication au milieu des 210 km, auparavant infranchissables, séparant le Grand Saint-Bernard des cols grisons, et permet de relier directement Milan à Zurich²⁴⁸. Le commerce entre le Nord et le Sud de l'Europe peut alors se développer.

Deuxième exemple : la Ligue hanséatique (du vieil allemand *hansen*, s'associer) et qui désigne, au Moyen Âge, une grande ligue commerciale. Cette Ligue prend naissance en 1241 à la suite d'un traité entre Hambourg et Lübeck, traité dont l'objectif est de protéger leur commerce contre les pirates de la Baltique et de défendre leurs franchises contre les princes voisins. Puis, les avantages que produit cette union engagent un grand nombre de villes à s'y faire admettre. À Hambourg et Lübeck se joignent successivement Brême, Bruges, Dantzig. Ensuite, la Ligue s'étend sur la Manche, l'Atlantique et même la Méditerranée avec Dordrecht, Amsterdam, Rotterdam, Anvers, Ostende, Dunkerque, puis Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Barcelone, Séville, Cadix, Lisbonne, ainsi que Livourne, Messine ou Naples. Au moment de sa plus grande prospérité et extension, la Ligue compte jusqu'à 80 villes. Elle est alors divisée en quatre sections, à la tête desquelles se trouvent Lübeck, Cologne, Brunswick et Dantzig, chacune organisant une assemblée annuelle. Tous les trois ans, les députés de l'ensemble se réunissent, le plus souvent à Lübeck. Chaque ville fournit un contingent militaire, chargé notamment de faire respecter le droit maritime de la Ligue, et une contribution financière. Ainsi, la Ligue accoutume divers territoires européens à lier leurs intérêts, à mêler leurs opinions, à s'enrichir de leurs ressources mutuelles. Mais, à partir du XV^e siècle, la

²⁴⁴ Rappelons que le terme université vient du latin médiéval et signifie communauté.

²⁴⁵ Même si ce nom existe depuis longtemps, puisqu'il se trouve pour la première fois, vers le milieu du VIII^e siècle avant Jésus-Christ, dans un texte (*Théogonie*, 357) d'Hésiode, poète grec né en Béotie, au pied de l'Hélicon, d'un père ionien. Dans ce texte, Europe et Asie figurent parmi les filles aînées enfantées par Téthys à Océan, qui étaient des rivières ou des territoires bordant des rivières.

²⁴⁶ Et parfois des règles qui donnent à réfléchir. Ainsi, dans " la réforme des statuts de l'Université de Paris " de 1366, on demande aux étudiants « de s'asseoir à terre devant leurs maîtres et non sur des bancs... afin de préserver la jeunesse de toute occasion d'orgueil ». Cf. Carpentier, Jean, Lebrun, François (direction), *Histoire de l'Europe*, Paris, Seuil, 1990.

²⁴⁷ Hale, John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998.

²⁴⁸ Dumont, Gérard-François et alii, *L'Arc alpin. Histoire et géographie d'un espace européen*. Economica, Paris, et Thésis Verlag, Zurich, 1998.

découverte de l'Amérique et l'extension du commerce maritime qu'elle entraîne diversifient les intérêts des membres de la Ligue qui, en conséquence, déchoit rapidement : en 1630, elle est quasiment dissoute et se trouve réduite aux trois villes de Hambourg, de Brême et de Lübeck.²⁴⁹

Troisième et dernier exemple : les foires de Champagne. Au XIII^e siècle, grâce à sa position géographique, mais aussi à la sage administration des comtes de Champagne qui instaurent « le conduit des foires » et la « garde des foires », le comté de Champagne devient la plaque tournante d'un cycle européen de foires qui court l'année entière entre les villes de Lagny, Provins, Troyes et Bar-sur-Aube, et dure de une à six semaines. La liste des produits échangés, par exemple à Provins, montre l'importance des échanges économiques intra-européens ; chanvres et lins de Hollande, laines d'Angleterre, draps de Flandre, vin d'Espagne, de France, du Portugal, cuirs et fourrures de Russie et de Cordoue...

Tous ces éléments, mythiques, politiques, spirituels, artistiques ou économiques mettent en évidence des racines communes prouvant l'existence d'une Europe d'avant les nations et pouvant justifier l'emploi de l'expression de « peuple européen », un peuple qui peut se reconnaître dans des valeurs communes.

Les valeurs communes

En effet, des valeurs communes transcendent les frontières politiques comme les périodes historiques de l'Europe : d'abord la valeur reconnue à chaque personne humaine, manifestée dans la pitié et la charité, exprime au fond le respect de l'autre ; ensuite, la liberté découle d'une certaine conception de l'homme ; troisièmement, la créativité et l'aptitude à inventer sont des valeurs justifiées par le droit à la liberté individuelle : enfin, une quatrième valeur essentielle est la séparation des pouvoirs.

L'égalité, le respect et la tolérance

L'idée selon laquelle chaque homme est une personne qui mérite le respect n'est pas née à un moment précis de l'histoire de l'Europe mais résulte plutôt d'un processus culturel. Certes, avant l'ère chrétienne, l'idéal démocratique grec promeut la participation active de chaque citoyen à la vie de la cité ; mais il ne s'applique qu'à une partie de la population, excluant donc les métèques ou les esclaves. D'ailleurs, dans l'optimum démographique de Platon, ces derniers ne sont pas non plus pris en compte. Cependant, il reste de l'héritage grec que, pour la première fois dans l'histoire, l'individu est pensé comme citoyen et que chaque citoyen doit disposer d'une place égale.

Une autre étape de la prise en compte de la personne humaine en tant que telle est franchie lorsque Rome invente une sorte de minimum vital économique, connu sous la formule *panem et circenses*. Mais surtout, on voit apparaître, à Rome, des lois sociales très élaborées ou des aspects nouveaux très importants dans certaines lois, comme les lois *Papia* et *Julia* de l'empereur Auguste. L'Empire (même s'il ne peut être considéré comme démocratique) s'attèle à la mise en œuvre d'une certaine forme de charité publique, au nom de l'égalité entre ses sujets²⁵⁰.

Cette prise de conscience en faveur de l'égalité entre les individus se généralise avec le christianisme. Au sein de cette égale considération entre les hommes se déploie la charité, qui signifie que chacun doit pouvoir bénéficier de protection. La preuve irréfutable de l'adhésion à cet idéal d'égalité réside dans les rivalités et les discussions sur le meilleur moyen de l'atteindre. En Angleterre, par exemple, la polémique se développe, à la fin du XVIII^e siècle,

²⁴⁹ Bouillet, Marie-Nicolas, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*. Ouvrage revu et continué par A. Chassang. Paris, Hachette, 1878, p. 833.

²⁵⁰ Dumont, Gérard-François, " Les défis de la lutte contre l'exclusion sociale ", *Population et Avenir*, n° 647bis, mars-avril 2000.

entre les tenants de la loi des Pauvres et ceux qui, comme Malthus, adoptent une tout autre approche, considérant qu'il faut une "contrainte morale" pour que chacun travaille et pour empêcher les naissances²⁵¹ supposées en trop grand nombre.

En fait, l'identité européenne s'inscrit dans l'idée que tous les êtres humains sont égaux du fait qu'ils sont tous des hommes. Nier le caractère humain d'un autre que soi, c'est prendre le risque de se priver soi-même de ce principe d'égalité, ensuite inscrit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme²⁵² de 1789 qui formule le résultat d'une longue quête identitaire. La Déclaration puise dans des messages anciens déjà portés, par exemple, dans la philosophie antique par Cicéron et, bien entendu, dans le christianisme, par Jésus. Ce dernier est venu affirmer l'égalité entre tous les hommes, corollaire du monothéisme, l'amour des hommes, corollaire de l'amour de Dieu. La Déclaration ne s'affiche pas officiellement comme étant inspirée par le christianisme, et certains de ses auteurs sont même opposés à celui-ci ; néanmoins, elle ne revient nullement au polythéisme, , mais se place sous une autorité spirituelle souveraine unique, sous une sorte de patronage monothéiste " en présence et sous les auspices de l'être suprême " ²⁵³. Le préambule de la Constitution française du 5 octobre 1958, se référant à la Constitution française antérieure du 27 octobre 1946, comprend implicitement la Déclaration de 1789.

Le principe supérieur d'égalité, idée fondatrice, européenne en quelque sorte, déjà présente dans la démocratie grecque mais aussi, à un autre niveau, dans la démocratie germanique des hommes libres, se complète d'une autre valeur centrale, celle de la liberté.

La liberté

La liberté, comme nous la connaissons en Europe au début du XXI^e siècle, est le fruit d'un long processus. Déjà, au temps des grands Empereurs perses, les Grecs se battent pour leur liberté et contre la tyrannie orientale. Puis, au début du premier millénaire, le message chrétien donne une sanction universelle signifiant, en particulier, la condamnation de l'esclavage déjà annoncée dans la philosophie antique avec Sénèque et, à sa suite, l'école stoïcienne. Ce message ajoute la nullité devant Dieu de tout mariage forcé, ce qui équivaut à donner l'égale dignité à chacun sans distinction de statut et de sexe, et la liberté de la recherche du bonheur dans la paix de sa conscience. Du côté des « barbares » européens, les Germains notamment, les hommes libres jouissent d'une autonomie personnelle sans commune mesure avec celle d'un sujet de l'Empire perse, par exemple.

La création des monastères, en dépit de la diversité des règles selon les ordres et du caractère strict de la vie monacale, concourt à la liberté, car la conception du chapitre fait place à chacun et une " démocratie monastique " voit le jour. L'essor du monachisme est facilité par sa liberté face aux pouvoirs politiques, par sa capacité d'organisation du travail, comme par la liberté de création donnée à ses membres. Ainsi, nombre de monastères, bien que fondés par des rois, tel ceux de Clovis à Paris (Saint Apôtres, Sainte-Geneviève), prennent leur autonomie et exercent leur liberté pour leurs propres fins. Quant aux Universités précédemment citées, elles contribuent à la liberté de réussir, en fondant la situation sociale de chacun sur le succès aux examens et non sur la naissance.

À partir de ce fond romain et germanique commun, et comme évoqué précédemment, la conquête de la liberté en Europe passe politiquement par les autonomies communales, droit spécifique de l'Europe. En obtenant peu à peu son indépendance vis-à-vis du pouvoir féodal, la ville médiévale acquiert la liberté du commerce et de l'industrie. Un seul exemple : Riga est fondée en 1201 par l'évêque de Brème Albert mais, dès 1225, elle obtient le statut de ville et dispose de ses propres armoiries.

²⁵¹ Dumont, Gérard-François, *Démographie*, Paris, Dunod, 1992.

²⁵² Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

²⁵³ Nombre d'obédiences maçonniques, à l'exception de celles du Grand Orient de France et du Droit Humain, se placent explicitement sous des auspices semblables, celles du " Grand Architecte de l'Univers ".

L'évolution de l'Europe marque donc une différence importante par rapport aux villes des autres continents, ainsi que Max Weber l'a souligné²⁵⁴. Les villes y acquièrent très tôt un rôle économique et politique significatif et autonome, phénomène en partie lié au peuplement relativement dense de ce continent qui favorise le rendement de la productivité agricole, car il induit un progrès technique nécessitant, à son tour, le développement d'activités plus différenciées que l'agriculture.

Dans d'autres territoires plus ruraux, cette liberté inclut une importante dimension politique lorsque le pouvoir est détenu par des assemblées d'hommes libres ou de citoyens, comme c'est le cas chez les peuples germaniques. Ainsi, la Suisse naît à partir de la volonté d'assemblées de citoyens de rester indépendantes et de ne pas se trouver placées sous la tutelle des royaumes ou des empires extérieurs. L'alliance perpétuelle conclue en 1291 entre trois cantons de la Suisse centrale, c'est-à-dire du cœur de l'Europe, Uri, Schwyz et Unterwald, est le premier pas de la construction de la Confédération helvétique.

Au plan institutionnel, la liberté apparaît comme un objectif. Ainsi, en 1215, avec la célèbre *Magna Carta* (Grande Charte), l'Angleterre sanctionne la difficile recherche d'un équilibre entre pouvoir monarchique et liberté individuelle²⁵⁵. Au XVI^e siècle, les nations marchandes de la façade atlantique de l'Europe ouvrent au monde de nouvelles voies indépendantes de l'Espagne, ce qui permet aux Provinces-Unies, dès 1609, de vivre leur Siècle d'or : gouvernées collégialement par les représentants d'une bourgeoisie prospère et industrielle, elles instaurent un îlot de liberté et de tolérance dans une Europe où s'instaure lentement un pouvoir absolutiste. Toujours au XVII^e siècle, les révolutions anglaises assurent quelques progrès décisifs : elles garantissent notamment les droits judiciaires des citoyens contre l'arbitraire de l'administration et de l'État (*Habeas Corpus* de 1679), ce qui jette les bases d'une monarchie parlementaire, première forme durable d'État moderne dans le monde (*Bill of Rights* de 1689).

À la fin du XVIII^e siècle, la liberté est un des thèmes fondamentaux de la Révolution. La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen porte notamment deux idées, celle de la nation et celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, appuyées sur un droit indéniable de la personne humaine. Même si les excès de la Révolution française, avec la Terreur, ont des conséquences néfastes, cela ne l'empêche pas de véhiculer en Europe l'idée de liberté. La Déclaration guide les mouvements de libération nationale du XIX^e siècle. Par exemple, c'est également sous le signe de la liberté qu'est menée l'unification italienne, accompagnée par la fameuse musique de Giuseppe Verdi extraite de Nabucco, jouée pour la première fois en 1842. Puis, au milieu du XX^e siècle, la déclaration de 1789 inspire la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

En dépit de régions où la liberté se trouve, dans certaines périodes, réfrénée sous les chocs des vicissitudes de l'histoire, l'objectif d'assurer la liberté de chaque citoyen demeure au fil des siècles, ne serait-ce que par l'action de ceux qui luttent pour la liberté quand elle se trouve restreinte ou confisquée par des pouvoirs totalitaires. Puis des institutions intergouvernementales garantissant les libertés sont mises en place au niveau européen, comme le Conseil de l'Europe créé en 1949. Sous son égide, entre en vigueur, en 1953, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Une Commission européenne des droits de l'Homme, une Cour européenne des droits de l'Homme et un Comité des Ministres assurent l'application des dispositions des États qui y ont souscrit, et permettent aux particuliers d'avoir recours aux juridictions compétentes.

Ainsi l'Europe véhicule-t-elle principalement trois niveaux de liberté complémentaires à partir de la personne individuelle : la liberté de pensée, droit inaliénable de chaque personne, la liberté d'agir, dans le respect de la liberté des autres, et la liberté de se choisir librement un gouvernement par l'application des principes démocratiques. La liberté constitue aussi le socle de l'initiative et de la créativité et, donc, le moteur de tout progrès scientifique, technique et matériel.

²⁵⁴ Weber, Max, *La ville*, 1921, Paris, trad. Aubier-Montaigne, 1982.

²⁵⁵ *Europe et Liberté Magazine*, janvier 1995.

La créativité et l'ouverture

La capacité à inventer et la créativité ont en effet leurs racines dans la liberté individuelle, qui a elle-même comme corollaire une ouverture à l'universel. Effectivement, l'esprit européen se caractérise par la curiosité, apport décisif des Grecs, symbolisé par la fameuse phrase de Socrate : “ Je sais que je ne sais rien ” ou par l'étonnement aristotélicien, origine de toute interrogation humaine²⁵⁶. Rome, de manière plus prosaïque, poursuit cette démarche puisqu'elle n'hésite pas à recourir, mais à une échelle beaucoup plus grande, à nombre de techniques des Étrusques ou des Grecs. L'esprit d'ouverture et de recherche de la nouveauté sont, bien entendu, symbolisés par les voyages du franciscain Jean du Plan Carpin, envoyé par son Ordre chez les Mongols en 1246, de Marco Polo qui atteint Pékin en 1275 ou de Vasco de Gama. Enfin, Christophe Colomb découvre un nouveau continent, auquel Amerigo Vespucci donnera son nom. C'est aussi en Europe que naît l'idée de disposer d'ambassadeurs permanents, c'est-à-dire d'une présence à l'étranger permettant notamment d'informer régulièrement et de comprendre comment la vie s'y déroule.

L'ouverture géographique se traduit dans la mobilité intellectuelle : dès le XII^e siècle, un Abélard ou un saint Anselme refusent de considérer le savoir comme une mine aux ressources limitées mais y voient une méthode pour progresser dans la connaissance. Ensuite, à la Renaissance, il s'agit non de répéter un passé - proche ou lointain - mais d'y puiser des forces et des éléments permettant d'accomplir un avenir nouveau. L'étude renouvelée des textes grecs et latins n'a pas pour objet de se transformer en vulgate, mais d'aider à l'élaboration d'un modèle humain adapté.

Auparavant, ce qui est dénommé - au XIX^e siècle seulement - l'art roman, aura été le fruit d'une invention permanente qui n'hésitera pas à puiser dans certaines techniques venues de l'Orient ou de l'Extrême-Orient. L'esprit de créativité inclut la capacité à assimiler intelligemment des concepts et des compétences venus d'ailleurs. En les adoptant, en les retravaillant, en les recréant et en les démultipliant, l'Europe réalise l'extraordinaire essor médiéval.

L'esprit européen ne se satisfait jamais définitivement de quelque chose, même pas dans l'art. L'art roman, par exemple, nouveau à l'époque, est totalement remplacé, dès le XII^e siècle, précisément avec le chœur de la cathédrale de Saint-Denis (1140-1143), par l'art gothique, programme architectural inverse de l'art roman, centré sur la symbolique essentielle de la lumière en tant que présence de Dieu. Puis l'art baroque, à son tour, renouvelle totalement les pratiques artistiques, témoignant en même temps d'une sorte de droit inaliénable à la création.

Le désir de comprendre, l'envie d'avoir et de savoir toujours davantage dans un contexte de liberté de la personne permettent d'adosser l'identité européenne à cette double valeur de créativité et d'ouverture.

La séparation des pouvoirs

Enfin, une dernière pratique essentielle, qui construit la spécificité de l'Europe, est la séparation des pouvoirs²⁵⁷. Avec l'ère chrétienne naît l'expression d'un principe selon lequel l'homme doit remplir ses devoirs, quels qu'ils soient, sans jamais abandonner sa liberté à une seule autorité. Ce principe implique notamment une séparation entre les pouvoirs temporel et

²⁵⁶ Le fameux concert de Ramallah donné par un orchestre composé de juifs et d'arabes à l'été 2005 honorait cette créativité en jouant des œuvres de ces deux compositeurs européens différents qu'étaient Mozart et Beethoven.

²⁵⁷ Même si ce principe a pu se diffuser au delà de l'Europe. Par exemple, Montesquieu a inspiré les rédacteurs de la Constitution des États-Unis d'Amérique, première à instituer littéralement, en 1787, la séparation effective des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire.

spirituel. Mais sa mise en œuvre est un chantier permanent, et son application très tôt soumise à rude épreuve. En 380, l'édit de Thessalonique instaure le catholicisme comme religion officielle dans l'Empire romain, clôturant une longue période heurtée comprenant des phases d'hostilité, et même de persécution, et des phases de tolérance entre le pouvoir romain et la nouvelle religion qui prend le pas sur le paganisme. Cet édit voit naître un risque de confusion entre l'empereur et Dieu, puisque le christianisme est proclamé religion d'État, ce qui conduit l'empereur, chef d'un empire officiellement chrétien, à se présenter comme une image terrestre de la monarchie divine.

Or, les Pères de l'Église les plus attentifs à l'enseignement de Jésus prennent leurs distances par rapport à toute conception théocratique et affirment, en corollaire, l'autonomie de l'Église. Ils déclarent que l'empereur ne doit pas avoir le pouvoir de nommer les évêques, d'intervenir dans l'administration du patrimoine ecclésiastique, de contrôler les prédications ou de fixer la foi²⁵⁸. Finalement, les pouvoirs impériaux et spirituels seront séparés, puisque le premier s'effondrera avec la chute de l'Empire romain, tandis que le second poursuivra, indépendamment des pouvoirs temporels, son œuvre d'évangélisation.

Au fil de l'histoire, dans le droit et le vécu, les situations sont extrêmement variables. Juridiquement, en France, la séparation stricte de l'Église et de l'État date de 1905. En réalité, elle est le résultat d'un long processus, non continu, marqué notamment, en 1303, par l'attentat d'Anagni (le pape Boniface VIII souffleté par l'envoyé du roi Philippe le Bel), par la constitution civile du clergé du 12 juillet 1790, condamnée par le pape Pie VI le 10 mars 1791, ou par le Concordat de 1801 (26 messidor an IX). En Italie, les accords de Latran du 11 février 1929 illustrent une version spécifique de la séparation des pouvoirs. La frontière entre l'État et les Églises est donc mouvante et doit s'apprécier dans les faits. Au début du XXI^e siècle, chaque pays d'Europe pratique une forme de laïcité, même si ce terme français reste difficile à traduire dans certaines langues, parce qu'il lui est généralement propre, comme fruit de sa propre histoire. En France même, la laïcité revêt des formes légales différentes en Alsace et en Moselle.

Toutefois, au nom de la liberté d'expression, la séparation des pouvoirs temporel et spirituel n'empêche nullement les Églises, et particulièrement l'Église catholique, de faire savoir ce qu'elle pense en fonction de ses référents, voire d'user de son autorité morale pour ce qu'elle entend être essentiel. Au total, l'identité de l'Europe signifie le refus d'instaurer un État théocratique.

Il serait erroné de penser que les quatre réalités et valeurs de l'identité européenne, l'égalité, avec son corollaire l'humanisme, la liberté, qui permet l'épanouissement personnel de l'homme, la créativité, avec son corollaire l'ouverture, et la séparation des pouvoirs, furent ou sont totalement absentes des autres civilisations. Arnold Toynbee en dénombre trente-trois, y compris les civilisations aujourd'hui disparues, comme l'Égéeenne ou l'Indusienne, l'ethnologue Hewes en compte soixante-seize, dont quarante-quatre sont restées à un niveau pré-néolithique. Mais nous ne retrouvons dans aucune civilisation une telle intensité et une telle complémentarité entre ces quatre valeurs.

Dans sa conférence de presse du 15 mai 1962, le général De Gaulle avait résumé l'Europe en déclarant : “ Dante, Goethe, Chateaubriand, appartiennent à toute l'Europe, dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment Italien, Allemand et Français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été apatrides et s'ils avaient pensé, écrit, en quelque ‘espéranto’, ou ‘volapük’ intégrés ”.

²⁵⁸ Zenhacker, Hubert, Fredouille, Jean-Claude, *Littérature latine*, Paris, P.U.F., 1993.

On sait qu'un arbre a généralement un tronc unique. Pourtant, ce tronc puise sa force de la pluralité de ses racines et doit son ampleur à la diversité de ses branches. Ainsi est le peuple européen. Il n'existe que grâce à cette profusion de racines mythiques, politiques, spirituelles, artistiques, intellectuelles ou économiques dont il s'est nourri et continue de se nourrir. Il n'est lui-même que parce qu'il s'épanouit dans une diversité de branches ayant chacune sa personnalité, mais puisant dans une sève identitaire partagée abreuvée par des racines communes.

L'avenir de l'Europe appelle un nouvel élan, une nouvelle passion. Il convient pour cela de retrouver l'essentiel, c'est-à-dire l'esprit civilisateur du frère d'Europe, Cadmos, qui enseigna aux Grecs l'usage de l'alphabet. Comme la mythologie l'a enseigné, Europe ramène toujours à une histoire d'amour : demain encore, l'Europe ne vivra que si les populations qui la composent savent marier l'unité et la diversité en aimant et en promouvant les valeurs humaines héritées de sa civilisation.